



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 4 juin 2004 — N° 83

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 56 Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives, procède à une consultation générale et tienne des auditions publiques à compter du 21 septembre 2004 ;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 27 août 2004 ;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

4 juin 2004

Dépôts de documents

Mme Théberge, ministre déléguée à la Famille, dépose :

Le rapport de l'enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs de l'Institut de la statistique du Québec intitulé *Grandir en qualité 2003* ;
(Dépôt n° 943-20040604)

Un document intitulé *Échelle d'observation de la qualité éducative – Les services de garde en installation pour les enfants de 18 mois ou plus*, accompagné du guide de cotation du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

(Dépôt n° 944-20040604)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Blackburn (Roberval) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 099 citoyens et citoyennes de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, concernant la technologie Quasiturbine.

(Dépôt n° 945-20040604)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Cousineau (Bertrand) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 3 juin 2004, adressée à M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, par M. Charles Garnier, préfet de la Municipalité régionale de comté Les Pays-d'en-Haut, concernant le CLSC-CHSLD des Pays-d'en-Haut, accompagnée d'une liste d'organismes et intervenants en faveur du maintien de ce dernier.

(Dépôt n° 946-20040604)

4 juin 2004

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 54, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

Motions sans préavis

Mme Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, propose :

QUE les membres de l'Assemblée nationale se joignent à moi pour souligner les Journées nationales du tourisme, qui ont lieu du 4 au 6 juin, dans treize régions du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Bachand (Arthabaska) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 75^e anniversaire du Musée Laurier.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

4 juin 2004

AFFAIRES DU JOUR

Motions du gouvernement

M. Dupuis, ministre de la Justice, propose :

QUE l'Assemblée nationale, conformément à l'article 246.44 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, approuve les recommandations du rapport du Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec du 25 mars 2004 concernant le calcul du montant de la pension des juges. Ces recommandations permettent de ne pas pénaliser le juge ayant exercé des fonctions d'autorité et qui pourrait exceptionnellement se retrouver avec une rente de retraite inférieure à celle d'un juge puîné, sans pour autant bonifier outre mesure le traitement admissible.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 8 juin 2004, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 11 h 26, M. Sirros, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 8 juin 2004, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET